

projet Métamorphose Lausanne la mixité des logements garantie par un processus d'attribution inédit aux Plaines-du-Loup

Le futur écoquartier des Plaines-du-Loup à Lausanne doit accueillir à l'horizon 2030, plus de 10'000 habitants et emplois. La Municipalité a adopté le préavis 2014 / 50 qui fixe les règles et le processus d'attribution des droits à bâtir. Ce préavis, qui a fait l'objet d'une consultation préalable auprès des milieux intéressés précise les objectifs de mixité sociale, de diversité des investisseurs et les règles d'attribution des parcelles. Le futur écoquartier des Plaines-du-Loup accueillera 30% de logements subventionnés, 40% de logements à loyer régulé et 30% d'appartements en marché libre ou à la vente en PPE. La mixité des investisseurs sera aussi assurée avec une part importante de logements d'utilité publique et de projets en coopérative d'habitants. Enfin le préavis s'attache à mettre en places des outils adaptés pour implanter des activités et accueillir des emplois au Plaines-du-Loup.

un processus clair et transparent

En réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin, le préavis 2014 /50 propose des règles et un processus clair et transparent pour l'attribution des droits à bâtir dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Répondant aux vœux émis dans le cadre de la procédure de consultation, la Municipalité propose la création d'une « commission d'évaluation des offres et d'attribution des lots » chargée de réceptionner les offres, de les évaluer et de soumettre des propositions d'attribution à la Municipalité.

mixité sociale et diversité des investisseurs

Le processus proposé doit permettre de respecter la règle dite des « 3 tiers » en termes de mixité sociale mais aussi la diversité d'investisseurs souhaitée depuis le démarrage du projet. Sur chaque ensemble d'immeubles (ilôt), il devra y avoir 30% de logements subventionnés, 40% de logements à loyer régulé et 30% d'appartements en marché libre ou à la vente en PPE. Fondations et sociétés privées d'utilité publique, coopératives d'habitants, acteurs privés ou institutionnels ou encore sociétés priorités de la Ville (SILL, FLCL) participeront à la réalisation du quartier dans des proportions à peu près équivalentes.

Avec l'adoption du préavis 2014/50, la Municipalité donne donc le coup d'envoi du développement immobilier des Plaines du Loup. Les appels d'offre seront lancés en 2015 pour une ouverture des premiers chantiers en 2017.

La direction du logement et de la sécurité publique

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00**

Le préavis n° 2014/50 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 30 septembre 2014